

Dossier d'admission dans un internat scolaire public du Bas-Rhin

COLLEGE SOLLICITE :

- Collège Edouard Schuré - **BARR** (internat filles)
 Collège Haute-Bruche - **SCHIRMECK** (internat garçons)

PHOTO DE L'ELEVE

Un dossier par établissement demandé

Cadres A, B, C, D à remplir par la famille de l'élève

A NOM DE L'ELEVE : Date et lieu de naissance : Adresse de résidence : Nom du père : Adresse actuelle : Rue : Nom de la mère : Adresse actuelle : Rue : Nom du tuteur : Adresse actuelle : Rue : Autre responsable (en cas d'indisponibilité) : Nom : Prénom :	PRENOM(S) : Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> Pays : Nationalité : Autorité parentale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON (cocher la case utile) Code postal : Ville : Tél. : Autorité parentale <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON (cocher la case utile) Code postal : Ville : Tél. : Code postal : Ville : Tél. : Rue : Code postal : Ville : Tél. :
Nom de la personne à l'origine de la demande d'admission à l'internat :	

B PARCOURS SCOLAIRE : ETABLISSEMENT ACTUELLEMENT FREQUENTE : CLASSE : LVA : LVB :		
Année scolaire	Ecole ou collège fréquenté	Classe
..... /		
..... /		
CLASSE SOLLICITEE : Langues vivantes * (voir page 4) : LVA : LVB :		

Dossier à compléter puis à remettre à la direction de l'école ou du collège qui le transmettra au(x) collèg(e)s sollicité(s) au plus tard le 05/04/2024

C MOTIVATION DE L'ELEVE :

L'enfant désire t-il(elle) fréquenter l'internat scolaire ? OUI (1) NON (1)

Avez-vous déposé une demande pour un autre internat ? OUI (1) NON (1)

Si oui, lequel ? :

A-t-il(elle) déjà vécu des expériences de vie en collectivité ? OUI (1) NON (1)

Si oui, lesquelles (internat, centres de vacances, etc.)

.....
.....
.....

(1) entourez la réponse convenable

D MOTIFS DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION DANS UN INTERNAT SCOLAIRE PUBLIC :

(Cadre à remplir impérativement, avec la possibilité de joindre une lettre de motivation sur papier libre et des pièces annexes).

Fait à, le

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués sur ce document.

Signature du père

Signature de la mère

Signature du tuteur

Dossier à compléter puis à remettre à la direction de l'école ou du collège qui le transmettra au(x) collèg(e)s sollicité(s) au plus tard le 05/04/2024

ECOLE ELEMENTAIRE OU COLLEGE D'ORIGINE :

Nom :

Département :

Adresse :

Pays (le cas échéant) :

Code postal : Ville :

Tél. : Fax :

AVIS EMIS DANS L'ETABLISSEMENT :

POUR LES ELEVES SORTANTS DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

POUR LES ELEVES SCOLARISES EN COLLEGE

Avis de l'enseignant de la classe de CM2 :

Avis du Service de la Vie Scolaire :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Avis de la direction de l'école :

Avis du Service Social Scolaire (SSE) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Avis du psy EN :

Avis du Principal

(si la situation de l'élève le nécessite, il vous est possible de joindre à ce dossier les avis respectifs du psy-En, du professeur principal ou du médecin scolaire) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Cachet de l'établissement :

Nom et signature du directeur d'école/ du principal du collège

Cadre réservé à l'administration et à l'établissement doté d'un internat scolaire public.

Avis motivé du chef de l'établissement sollicité après entretien avec l'élève et sa famille :

.....
.....
.....

Proposition de la commission :

Décision du directeur académique :

Etablissement d'affectation :

Date de notification à la famille

- Favorable
- Défavorable

- Collège Edouard Schuré - Barr
- Collège Haute Bruche - Schirmeck

Pièces à fournir

Pour l'entrée en 6^{ème}, décision du conseil des maîtres de cycle (décision de passage en 6^{ème} et photocopie du livret scolaire).

Pour tous les autres niveaux (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}), photocopies des bulletins des années scolaires passées au collège.

Dans le cas d'un emménagement dans le département du Bas-Rhin, joindre un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone OU quittance d'assurance pour le logement OU titre de propriété).

Copie du livret de famille ou du passeport ou de la carte nationale d'identité ou du titre de séjour - document établi au nom de l'élève

Si les parents vivent séparés :

Décision de jugement fixant l'autorité parentale et le lieu de résidence de l'enfant,

Pièces annexes :

- Avis du ou de
- l'assistant(e) social(e) scolaire
 - l'éducateur (trice)
 - le psychologue de l'éducation nationale
 - le médecin scolaire ou médecin de famille

Procédure

1/ Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires en contactant le(s) collège(s) sollicité(s). Le dossier est à remettre à l'école ou au(x) collège(s) fréquenté(s) actuellement avant le **04 avril 2023**.

2/ La direction de l'école ou le(la) principal(e) du collège d'origine le transmettra au(x) collège(s) correspondant à votre demande.

Collège Edouard Schuré - Barr -

5, rue du Lycée
67140 Barr

Téléphone : 03.88.08.07.02

Télécopie : 03.88.08.56.05

e-mail : ce.0672133E@ac-strasbourg.fr

(internat filles)

Collège Haute-Bruche -Schirmeck -

18, rue des Grives
67130 Schirmeck

Téléphone : 03.88.97.04.69

Télécopie : 03.88.97.27.83

e-mail : ce.0670068K@ac-strasbourg.fr

(internat garçons)

Langues enseignées :

LVA : allemand, anglais

LVB : allemand, anglais, italien

Langues enseignées :

LVA : allemand, anglais

LVB : allemand, anglais

3/ L'établissement scolaire sollicité convoquera la famille à un **entretien**.

4/ L'affectation sera prononcée par le directeur académique des services de l'éducation nationale après examen de l'ensemble des demandes.

Information aux familles

Sous peine de rejet de la demande, la famille devra s'assurer que le collège doté de l'internat demandé offre effectivement l'enseignement des langues vivantes souhaitées.

L'internat est une offre d'hébergement mais aussi un dispositif d'accompagnement qui donne à de nombreux élèves la possibilité de poursuivre leur scolarité dans un cadre favorable à leur réussite scolaire et à leur épanouissement personnel.

Tout projet d'admission en internat devra préalablement être discuté avec l'enfant. Il est important que cette inscription ne soit pas vécue comme une sanction mais comme une chance, car, si l'enfant perçoit l'internat comme une punition, le risque encouru est le rejet, donc l'échec.

Aspects financiers :

La scolarisation en internat scolaire a un coût.

Le tarif annuel s'élève à :

- Collège de Barr : 1 560 euros,
- Collège de Schirmeck : 1 571.49 euros.

Le montant peut être revu à la hausse chaque année au 1^{er} janvier de l'année civile par les conseils d'administration des établissements scolaires dotés d'un internat.

Ce tarif comprend :

- l'hébergement (location de la chambre et des parties communes, participation aux frais de fonctionnement),
- la pension complète.

Cependant, pour vous aider à faire face aux frais d'internat, une aide financière est systématiquement attribuée à tous les élèves internes boursiers depuis la rentrée scolaire 2001 (Décret n°2001-1137 du 28 novembre 2001).

En effet, si votre enfant boursier est interne il bénéficiera, en plus, d'une **prime annuelle à l'internat** selon votre échelon de bourse de collège. Cette somme sera versée en trois fois :

- échelon 1 : 327 euros,
 - échelon 2 : 396 euros,
 - échelon 3 : 465 euros
- Cette prime étant attribuée automatiquement, vous n'avez aucune démarche spécifique à accomplir.

Par ailleurs, en cas de difficultés pour assumer les dépenses de scolarité, de vie scolaire ou de cantine, vous pouvez demander une aide spécifique dans le cadre des **fonds sociaux** en vous adressant directement au chef d'établissement fréquenté par votre enfant.